



HAL
open science

Ita ut

Emmanuel Dupraz

► **To cite this version:**

Emmanuel Dupraz. Ita ut : un grammème en voie de formation en latin pré-classique. Sylvie Hancil. Fonctionnements linguistiques et grammaticalisation, Lambert-Lucas, pp.249-266, 2018, 978-2-35935-210-8. halshs-04063171

HAL Id: halshs-04063171

<https://shs.hal.science/halshs-04063171>

Submitted on 8 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

***Ita ut* : un grammème en voie de formation en latin pré-classique**

Emmanuel Dupraz
Université libre de Bruxelles

Introduction

La présente recherche est consacrée à l'étude d'un terme grammatical en formation dans le latin des III^e et II^e siècles avant notre ère, *ita ut* « ainsi que ». Il s'agit de l'emploi en cours de grammaticalisation d'un adverbe corrélatif, *ita* « ainsi » immédiatement devant l'adverbe avec lequel il forme étymologiquement une paire corrélative, *ut* « que »¹. La grammaticalisation d'un terme univerbé *ita ut* « ainsi que » ne peut être considérée comme aboutie, mais les emplois qui indiquent le processus en cours nous paraissent mériter une étude systématique de leurs propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, parce que la corrélation en voie de figement *ita ut* n'a pas été identifiée et analysée jusqu'à présent.

Nous prenons en compte un corpus constitué de toutes les occurrences d'*ita* immédiatement devant *ut* ou la variante *uti* de ce dernier, chez quatre sources différentes :

- les comédies de Plaute (fin III^e - début II^e siècle) : 40 cas² ;
- les comédies de Térence (II^e siècle avant notre ère) : 39 cas ;
- le traité *De Agricultura* de Caton l'Ancien (II^e siècle avant notre ère), premier ouvrage conservé en prose latine : 11 cas ;
- les lois et réglementations officielles de l'État romain telles qu'elles sont conservées par l'épigraphie latine d'époque républicaine, c'est-à-dire jusqu'en 44 avant notre ère : 27 cas.

Ce dernier corpus excède les limites chronologiques de notre étude, mais l'homogénéité des données qui caractérisent la variété de latin utilisée dans les textes officiels nous paraît justifier cet écart.

Dans la suite de l'étude, nous rappelons les principales caractéristiques du fonctionnement d'*ita* et d'*ut* comme grammèmes corrélatifs en latin, puis nous présentons les principaux traits du fonctionnement d'*ita ut* dans les quatre corpus délimités. Après cela, nous étudions les éléments qui relèvent d'une grammaticalisation en cours d'un terme univerbé *ita ut*. Les conclusions auxquelles nous parvenons sont destinées à être à leur tour le point de départ d'études ultérieures sur le devenir d'*ita ut* en latin classique puis postclassique.

1. À propos de l'étymologie d'**i-ta* (?) et de **kvi-ta* (?), qui présentent une finale adverbiale identique ou comparable sur les deux thèmes corrélatifs **i-* et **kvi-*, v. de Vaan 2008 : 311 et 646 ainsi que Dupraz 2012 : 182.

2. Dans le *Truculentus*, 686, vers corrompu, il semble qu'*ita* « oui » ne fonctionne pas en relation avec *ut* qui suit immédiatement, mais pointe vers la réplique précédente, avec le sens bien attesté de « oui ». Nous ne le prenons donc pas en compte ici.

1. Emplois d'*ita* en corrélation avec *ut*

Le grammème *ita* « ainsi » est couramment attesté en latin antique, à toute époque. Un de ses emplois fréquents est celui dans lequel il est le corrélatif d'*ut* « que ». La corrélation *ita... ut...*, synchroniquement bien attestée au-delà des exemples dans lesquels *ita* figure immédiatement devant *ut*, a deux emplois principaux, qui peuvent être distingués aisément selon le mode du verbe de la proposition en *ut*, indicatif ou subjonctif. La corrélation *ita... ut* + IND est traditionnellement analysée comme comparative. La construction *ita... ut* + SUBJ, quant à elle, est considérée comme consécutive.

Comme l'observe Mellet (1998) dans une analyse détaillée de cette corrélation³, *ita... ut* + IND est moins fréquent que *sic... ut* + IND, alors qu'au contraire *ita... ut* + SUBJ est sensiblement plus usuel que *sic... ut* + SUBJ. La corrélation *sic... ut*, qui emploie le terme grammatical *sic* « de cette manière »⁴, est typiquement employée pour mettre en relation deux entités perçues comme distinctes, mais pouvant être mises en relation par rapport à une même prédication. Dans cette corrélation, la proposition qui contient *sic* comporte une composante rhématique : on met en évidence que l'entité à laquelle elle fait référence se comporte de la même manière que celle à laquelle fait référence la proposition en *ut*, ou de manière à entraîner l'actualisation de cette dernière.

Ita, au contraire, procède tendanciellement à une comparaison sans altérité, renvoyant à un centre attracteur à l'intérieur de la notion prise en compte et ne mettant pas en relation l'entité considérée avec une autre entité. Ainsi, dans les corrélations courantes *ita... ut* + SUBJ, la proposition en *ita*, entièrement thématique, est mise en relation avec un centre attracteur auquel renvoie la proposition en *ut* : le procès atteint un degré qui permet la vérification de la prédication de la proposition en *ut*. Un exemple français illustrant ce fonctionnement pourrait être « Il est si bête qu'il ne s'apercevra de rien ».

Lavency (2001-2003 et 2006) a mis en évidence des différences importantes pour l'incidence et la signification de la subordonnée en *ut* dans les constructions en *ita... ut* + SUBJ. En particulier il montre qu'il existe des constructions dans lesquelles la dénomination de consécutive est peu adéquate : la proposition en *ut* qui est en corrélation avec *ita* renvoie à un procès simultané à celui de la proposition en *ita*, relatif à la même entité, qui ne peut être considéré comme une conséquence au sens d'un procès distinct de sa cause et déterminé causalement par celle-ci. *Ita* ne peut pas en ce cas commuter avec un adverbe de manière modifiant le contenu de la proposition, mais la corrélation renvoie simplement à une circonstance concomitante au procès de la proposition qui contient *ita*. Un exemple cité par Lavency (2006 : 582) est le suivant :

- (1) *Hoc uestro iudicio tanto tamque praeclaro excitatus ita Kalendis Ianuariis ueni in senatum ut meminissem quam personam impositam a uobis sustinerem.* (Cicéron, *Philippiques*, 6, 2).

3. Pour la distinction entre *sic* et *ita*, v. aussi Mellet (2007) en particulier p. 59.

4. Lequel, contrairement à *ita*, a typiquement un fonctionnement exophorique, « comme il est de fait sous les yeux du locuteur ». Sur ce point, v. Panchón Cabañeros (1998). Cette différence apparaît nettement dans les emplois non corrélatifs que ces deux grammèmes peuvent tout à fait avoir en latin encore en synchronie.

« Encouragé par ce jugement de votre part, si grand et si glorieux, je suis venu de cette façon au sénat le 1^{er} janvier, que je me souvenais du rôle que vous m'aviez donné à jouer [= en me souvenant]. »⁵

De la même manière, les constructions en *ita ut* que nous analysons dans le présent article sont caractérisées par une incidence et une signification variable à l'intérieur de la proposition hyperordonnée.

2. *Ita ut* chez Plaute

Les emplois attestés dans notre corpus dans lesquels *ita* est employé immédiatement devant *ut* se caractérisent par une forte homogénéité syntaxique, sémantique et pragmatique. Dans les comédies de Plaute tout d'abord, la grande majorité des 40 occurrences sont comparables à (2), (3) ou (4) :

- (2) *Est hercle ita ut tu dicis.* (Plaute, *Curculio*, 50)
« Il en est, par Hercule, ainsi que tu dis. »
- (3) *Non grauabor : faciam ita ut uis.* (Plaute, *Trinummus*, 1172)
« Je ne ferai pas obstacle : je ferai ainsi que tu veux. »
- (4) *Facis ita ut te facere oportet : nunc animum aduortas uolo.* (Plaute, *Captiui*, 388)
« Tu fais ainsi qu'il convient que tu fasses : maintenant je veux que tu fasses attention. »

Dans les trois cas, la proposition introduite par ce qui nous semble un terme grammatical en voie de figement *ita ut* est postposée à l'hyperordonnée. Surtout, et cela est presque systématique, elle contient un verbe à l'indicatif et rentre donc dans ce que la tradition grammaticale analyse comme des expressions de comparaison.

Plus précisément, la proposition en *ita ut* renvoie à un acte de langage de la part de l'interlocuteur, assertif en (2), injonctif en (3), et l'hyperordonnée fait référence à un état de fait, présenté comme actualisé dans le monde effectif présent en (2), destiné à être actualisé par le locuteur dans le monde des attentes de celui-ci, en (3)⁶. Il y a donc une dissymétrie énonciative entre l'hyperordonnée et la proposition en *ita ut*. En (4), la proposition en *ita ut* renvoie à une norme, donc à la modalité déontique, alors que l'hyperordonnée se rapporte à un état de fait dans le monde effectif, constaté par le locuteur. Il existe ici aussi une dissymétrie entre les deux propositions, qui relève de la modalité.

Dans les trois exemples choisis, l'énoncé est très bref. Cette brièveté est notamment la conséquence de la dissymétrie entre les deux propositions : le prédicat de la proposition en *ita ut* renvoie par anaphore zéro à un contenu propositionnel qui est soit celui de l'hyperordonnée soit celui d'une autre proposition du contexte discursif. En (2) *dicis* « tu dis » et en (3) *uis* « tu veux » ont un contenu, respectivement une parole et une volonté, qui a été explicité dans le contexte antérieur. Dans le cas moins courant sur ce point de (4), la brièveté

5. Les traductions que nous fournissons sont volontairement figées, car elles visent à restituer en français le terme grammatical en formation *ita ut* d'une manière constante.

6. Nous utilisons dans le présent travail la notion d'« univers de croyance » au sens défini par Martin (1992² : 38). Il s'agit de « l'ensemble indéfini des propositions » que l'énonciateur, « au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles ». De l'univers de croyance d'un énonciateur font partie les mondes possibles à ses yeux. Parmi ceux-ci se trouve le monde des attentes de l'énonciateur, c'est-à-dire celui qui selon l'énonciateur a le plus de chances, voire toute chance de se réaliser à date postérieure à l'énonciation (Martin 1992² : 31-37 et 46-47).

est le résultat d'une formulation légèrement différente : le lexème verbal employé dans l'hyperordonnée, *facis*, « tu fais », est employé aussi dans la proposition en *ita ut* sous la forme de l'infinitif d'un *Accusatiuus cum Infinitiuo*, et ce parallélisme syntaxique permet sans anaphore zéro dans la proposition en *ita ut* la saturation du prédicat verbal conjugué *oportet*. Au demeurant le verbe *facere* est hautement hyperonymique et caractérise tout un comportement de l'interlocuteur, tel qu'il a été décrit dans le contexte discursif.

La proposition en *ita ut* a un contenu qui illustre la description du fonctionnement d'*ita* par Mellet : elle renvoie soit à un acte de langage de l'interlocuteur comme en (2) et en (3), soit à une norme comme en (4), donc en tout cas à un repère qui n'est pas lié à une entité autonome, mais à l'entité même dont il est question dans l'hyperordonnée et plus précisément à un point de vue sur celle-ci, celui d'un énonciateur qui est soit explicitement mentionné, soit indirectement cité via une norme introduite en fait par lui. En revanche, contrairement aux propositions comparatives en *ut* analysées par Mellet, *ita ut* chez Plaute est couramment postposé à l'hyperordonnée⁷, car le rhème est précisément l'identité entre le contenu de l'hyperordonnée, qui renvoie le plus souvent à un état de fait, et celui du point de vue auquel renvoie la proposition en *ita ut*.

Il faut aussi souligner le caractère formulaire et en tout cas limité lexicalement des exemples d'*ita ut* chez Plaute. Des fonctionnements très proches de (2), c'est-à-dire dans lesquels le prédicat de la proposition en *ita ut* est un verbe de parole, sont présents dans 12 exemples⁸. De même, des fonctionnements comparables à (3), où le prédicat de la proposition en *ita ut* est un verbe de volonté, sont attestés dans 10 exemples⁹. Enfin, l'emploi d'une expression déontique dans la proposition en *ita ut*, comme en (4), sans qu'il y ait toujours reprise du même lexème que dans l'hyperordonnée, est documenté par 7 exemples¹⁰. Seuls 11 exemples ne relèvent pas de l'un ou l'autre de ces types.

7. Parmi les 38 cas où chez Plaute *ita ut* est comparatif, la proposition en *ita ut* est postposée à l'hyperordonnée ou du moins au verbe de celle-ci dans 25 exemples.

8. Exemples de ce type, outre (2) : Plaute, *Aulularia*, 800 (avec inversion des rôles : l'interlocuteur est invité à vérifier si tout se passe *ita ut ego praedico* « ainsi que moi [le locuteur] je le dis ») ; *Amphitruo*, 691 ; *Captiui*, 124 ; *Menaechmi*, 981 (ici le verbe de la proposition en *ita ut* n'est pas un verbe de parole, mais un verbe de pensée) ; *Mostellaria*, 95 (ici l'énonciateur mentionné dans la proposition en *ita ut* est le locuteur lui-même qui cite ses propres propos) ; *Mostellaria*, 735 ; *Poenulus*, 470 (ici aussi l'énonciateur mentionné dans la proposition en *ita ut* est le locuteur lui-même qui cite ses propres propos précédents) ; *Poenulus*, 1136 ; *Rudens*, 1065 (ici encore l'énonciateur mentionné dans la proposition en *ita ut* est le locuteur lui-même qui cite ses propres propos précédents) ; *Stichus*, 29 ; *Trinummus*, 1132.

9. Exemples de ce type, outre (3) : Plaute, *Amphitruo*, 541 ; *Amphitruo*, 1144 ; *Captiui*, 344 (*ita ut* est ici suivi d'un subjonctif de discours indirect) ; *Cistellaria*, 491 ; *Persa*, 622 (la proposition en *ita ut* est *ita ut te uelle uideo* « comme je vois que tu veux », c'est-à-dire qu'elle fait intervenir la perception du locuteur) ; *Poenulus*, 1422 ; *Stichus*, 535 (ici l'énonciateur mentionné dans la proposition en *ita ut* est le locuteur lui-même qui cite sa propre volonté) ; *Trinummus*, 883 ; *Trinummus*, 948 (variante : ici aussi la proposition en *ita ut* est *ita ut te uelle uideo*).

10. Exemples de ce type, outre (4) : Plaute, *Amphitruo*, 23 ; *Bacchides*, 386 (la proposition en *ita ut* est *ita uti nomen possidet* « comme l'implique son nom [scil. celui d'amitié] », c'est-à-dire « comme le veut l'essence de l'amitié ») ; *Mostellaria*, 728 ; *Stichus*, 5 ; *Stichus*, 111 (la proposition en *ita ut* est *ita ut ego aequom censeo* « ainsi que moi je pense que c'est juste », ce qui explicite le fait que l'énoncé déontique est lié à un point de vue précis, ici celui du locuteur) ; *Trinummus*, 620 (la proposition en *ita ut* est *ita ut nomen cluet* « comme l'entend son nom [scil. celui d'amitié] », c'est-à-dire ici aussi « comme le veut l'essence de l'amitié »).

Des exemples moins formulaires ou plus divers du point de vue lexical sont documentés. Il existe en effet des cas où la dissymétrie entre la proposition en *ita ut* et l'hyperordonnée ne renvoie pas à une intervention explicite d'un énonciateur qui se confond ou non avec le locuteur, mais où sont opposés un état présent et un état passé de la même entité. Il arrive aussi que, de manière inversée, ce soit la proposition en *ita ut* qui fasse référence à un état de fait avec effacement énonciatif et la proposition hyperordonnée à l'intervention explicite d'un énonciateur. Les deux cas sont illustrés par les exemples suivants :

(5) *Ex ea largiri te illi, neque ita ut sit data / columem te sistere illi, et detraxe autument.* (Plaute, *Trinummus*, 742-743)

« Ils pourraient considérer que c'est sur celle-ci [scil. une dot] que tu lui fais des cadeaux, et que, pas ainsi qu'elle a été donnée [scil. à toi], intacte, tu la lui transmets, et que tu en as retiré. »

(6) *Nam inimici famam non ita ut natam ferunt.* (Plaute, *Persa*, 351)

« Car nos ennemis, notre réputation, pas ainsi qu'elle est née, ils la rapportent. »

Dans les deux cas un point important, confirmation de la description donnée d'*ita* par Mellet, est l'identification sans altérité : c'est de la même entité qu'il est question. En revanche il y a mise en relation avec un repère qui est la réalité effective de celle-ci, éventuellement dans le passé, de manière inversée par rapport aux exemples analysés précédemment où le repère était un point de vue explicite d'énonciateur sur l'entité considérée. Ce fonctionnement inverse est attesté dans 6 exemples¹¹.

Rares sont les exemples qui attestent un fonctionnement nettement différent. Parmi les 5 derniers exemples, 1 est inanalysable, parce que le passage est corrompu¹². Dans 2 exemples il y a identification avec altérité, car le repère choisi pour la comparaison est nettement une autre entité du monde effectif que celle à laquelle renvoie l'hyperordonnée. Dans l'un de ces exemples, qui plus est, il ne se trouve pas de verbe conjugué à l'indicatif¹³ :

(7) *At non sum ita ut tu, gratiis.* (Plaute, *Persa*, 285)

« Mais je ne l'ai pas été ainsi que toi [= de la même manière que toi], gratuitement. »

Une entité, le locuteur, est comparée et en l'occurrence distinguée d'une autre entité, l'interlocuteur : le locuteur s'est fait payer pour ses faveurs. Ce fonctionnement où le repère est une entité nettement distincte de celle qui est mentionnée dans l'hyperordonnée est donc possible avec *ita ut*, même s'il est rare chez Plaute et dans tout notre corpus.

Un fonctionnement très différent est attesté par les 2 derniers exemples de Plaute, où *ita ut* est suivi d'un subjonctif qui ne s'explique pas par un contexte de discours indirect :

11. Exemples de ce type, outre (5) et (6) :

– hyperordonnée renvoyant à un état de fait présent ou futur, proposition en *ita ut* renvoyant à un état de fait passé : Plaute, *Menaechmi*, 1038 ; *Trinummus*, 897.

– hyperordonnée renvoyant à l'intervention explicite d'un énonciateur, proposition en *ita ut* renvoyant à un état de fait : Plaute, *Mercator*, 427 (l'hyperordonnée est une complétive à valeur finale) ; *Rudens*, 216a (l'hyperordonnée est une complétive dépendant d'un verbe de pensée).

12. *Truculentus*, 10, où du moins il est sûr que la proposition en *ita ut* contient un verbe conjugué à l'indicatif.

13. Exemple comparable, avec verbe à l'indicatif : Plaute, *Casina*, 235.

- (8) *Siquis quid uostrum Epidamni curari sibi / uelit, audacter imperato et dicito : / sed itaut det, unde curari id possit sibi.* (Plaute, *Menaechmi*, 51-53)
 « Quiconque d'entre vous voudrait faire faire quelque chose à Epidamne, qu'il ose me l'ordonner et me le dire : mais de façon qu'il donne de quoi le faire faire pour lui. »

Dans cet exemple¹⁴, *ita ut* doit être classé dans la catégorie des marqueurs consécutifs, dans les termes de la tradition grammaticale. Plus précisément, conformément à l'analyse de Lavency, la proposition en *ita ut* ne marque pas un procès distinct et consécutif par rapport à son hyperordonnée, mais une modalité du procès de celle-ci, comme le montre nettement la reprise lexicale du lexème *curari*, infinitif présent d'un verbe « faire faire ». Ici il n'y a aucune dissymétrie entre un état de fait effectif et un acte de langage, ou entre deux états de fait successifs.

Ce fonctionnement très nettement distinct de l'autre partage, il est vrai, quelques traits importants avec celui-ci, d'abord le fait que la proposition en *ita ut* de (8) soit postposée à l'hyperordonnée, ensuite l'identification sans altérité : ce qu'indique la proposition en *ita ut*, c'est un centre attracteur à l'intérieur même du procès que vise l'hyperordonnée, une modalité de celui-ci. Il y a donc dissymétrie entre un procès effectif et une de ses modalités.

3. *Ita ut* chez Térence

Les exemples fournis par Térence peuvent être analysés de la même manière que ceux de Plaute. Le genre littéraire est le même, la comédie, et l'écart chronologique entre les deux auteurs se réduit à quelques décennies. Voici des exemples correspondant à (2), (3) et (4) :

- (9) — *Estne ita uti dixi liberalis ?* (Térence, *Phormio*, 905)
 « — Est-il, ainsi que je l'ai dit, magnanime ? »
- (10) — *Fac, ita ut iussi, deducantur isti.* (Térence, *Eunuchus*, 207)
 « — Fais, ainsi que je l'ai ordonné, que ceux-ci soient amenés. »
- (11) « *Ego* » inquit « *a principio amici filiam, / ita ut aequom fuerat, uolui uxorem ducere.* [...] » (Térence, *Phormio*, 651)
 « 'Moi', dit-il, 'depuis le début, la fille de mon ami, ainsi qu'il était juste, j'ai voulu l'épouser. [...] »

Chez Térence comme chez Plaute, ces exemples brefs, dans lesquels le prédicat de la proposition en *ita ut* renvoie par anaphore zéro à tout un contenu propositionnel souvent identique à celui de l'hyperordonnée, sont nombreux. Comme Plaute, Térence emploie couramment la proposition en *ita ut* après son hyperordonnée ou du moins le verbe de celle-ci¹⁵. Le fonctionnement est identique à celui qui est documenté chez Plaute : il y a une dissymétrie entre un fait présenté comme effectif¹⁶ ou comme devant l'être et, dans la proposition en *ita*

14. Exemple comparable : Plaute, *Amphitruo*, 844.

15. Parmi les 38 exemples à l'indicatif chez Térence, la proposition en *ita ut* suit dans 22 cas, à peine moins que chez Plaute.

16. Dans le cas de l'exemple (11), *uolui* doit être interprété comme l'assertion qu'un acte volitif a effectivement eu lieu dans le passé, et non comme une énonciation correspondant à un acte de volonté présent. Il y a donc ici aussi présentation d'un fait effectif avec effacement énonciatif, et non point de vue explicite de l'énonciateur.

ut, le point de vue explicite d'un énonciateur, c'est-à-dire la parole¹⁷ ou la volonté¹⁸ de celui-ci ou une norme¹⁹ mise en avant par celui-ci.

Térence emploie également plusieurs fois²⁰ une formule dans laquelle la dissymétrie consiste dans la subsomption d'un procès du monde effectif, auquel se réfère l'hyperordonnée, sous un usage générique :

- (12) *Vix elocutast hoc. foras simul omnes prouont se. / abeunt lauatum, perstrepunt, ita ut fit domini ubi absunt.* (Térence, *Eunuchus*, 600)
 « À peine a-t-elle dit cela, aussitôt tous se ruent au-dehors, vont aux bains, font du bruit. ainsi qu'il se fait quand les maîtres sont au loin. »

Ici aussi il y a identification dissymétrique sans altérité : ce ne sont pas deux entités qui sont mises en relation, mais une occurrence effective et une vérité générale. Il y a dissymétrie énonciative entre les deux propositions : l'opération de subsomption est effectuée par un énonciateur qui fait intervenir tout son univers de croyance.

L'ensemble de ces fonctionnements très comparables à ceux qu'atteste Plaute représente 28 exemples sur les 39 de Térence.

Les comédies de Térence attestent aussi les deux variantes présentes chez Plaute, à savoir l'emploi dans lequel la proposition en *ita ut* renvoie à un procès effectif passé, et l'hyperordonnée à un procès effectif présent ou futur relatif à la même entité²¹, et celui dans lequel la proposition en *ita ut* renvoie à un procès effectif, alors que c'est l'hyperordonnée qui indique un point de vue explicite²², donc toujours sans repérage externe par rapport à une autre entité.

- (13) *Habeo alia multa, quae nunc condonabitur, / quae proferentur, post si perget laedere, / ita ut facere instituit.* (Térence, *Eunuchus*, 17-19)
 « J'ai bien d'autres choses encore, qui lui seront pardonnées à présent, mais qui seront publiées, s'il persiste encore à me nuire. ainsi qu'il a entrepris de le faire. »
- (14) *Aperte ita ut res sese habet narrato.* (Térence, *Heautontimoroumenos*, 702)
 « Exactement. ainsi que la chose est constituée, raconte-la. »

Chez Térence / Plaute, il existe des exemples qui se distinguent des emplois les plus courants. Un premier exemple présente un subjonctif et non pas un

17. Exemples comparables à (9) : Térence, *Adelphoe*, 635 ; *Adelphoe*, 787 ; *Adelphoe*, 894 (ici la proposition en *ita ut* renvoie à une pensée de l'énonciateur et non à une parole de celui-ci) ; *Heautontimoroumenos*, 296 (ici aussi la proposition en *ita ut* renvoie à une pensée et non à une parole de l'énonciateur) ; *Phormio*, 396. Au total 6 exemples.

18. Exemples comparables à (10) : Térence, *Adelphoe*, 139 ; *Adelphoe*, 827 ; *Eunuchus*, 364 ; *Eunuchus*, 831 ; *Heautontimoroumenos*, 666 ; *Hecyra*, 612 ; *Phormio*, 169. Au total 8 exemples.

19. Exemples comparables à (11) : Térence, *Adelphoe*, 161 ; *Adelphoe*, 755 ; *Eunuchus*, 748 ; *Eunuchus*, 750 ; *Eunuchus*, 814 ; *Eunuchus*, 870 ; *Heautontimoroumenos*, 949 ; *Hecyra*, 164 ; *Phormio*, 651 ; *Phormio*, 908. Au total 11 exemples.

20. Exemples comparables à (12) : Térence, *Andria*, 77 ; *Eunuchus*, 630. Au total 3 exemples.

21. Exemples comparables à (13) : *Phormio*, 281 (ici l'hyperordonnée renvoie non pas à un fait effectif présent ou futur dans le monde des attentes, mais à un fait effectif dans tout monde possible) ; *Phormio*, 888. Au total 3 exemples.

22. Exemples comparables à (14) : Térence, *Andria*, 522 ; Térence, *Andria*, 543 (ici la proposition en *ita ut*, dont le verbe est *fuerant futurae* « avaient été sur le point de se faire », renvoie non pas à un fait effectif passé, mais à un fait qui appartenait au monde des attentes à un moment du passé) ; *Andria*, 949 (la proposition en *ita ut* est *ita ut possedi* « ainsi que j'en ai pris contrôle », c'est-à-dire une formule juridique : l'hyperordonnée fait référence à une décision d'un autre énonciateur que le locuteur) ; *Heautontimoroumenos*, 490. Au total 5 exemples.

indicatif. Cependant il peut être ramené à l'un des fonctionnements courants et il ne saurait être comparé à (8) :

- (15) *Sic uita erat : facile omnes perferre ac pati, / cum quibus erat quomque una, eis sese dedere / aduersus nemini, eorum studiis obsequi / numquam praeponens se illis, ita ut facillume / sine inuidia laudem inuenias et amicos pares.* (Térence, *Andria*, 62-66)

« Telle était sa vie : supporter et endurer avec souplesse tous ceux avec lesquels il se trouvait réuni, se livrer à eux sans hostilité pour personne, obéir à leurs goûts sans se mettre en avant, ainsi que, très facilement, sans malveillance, on trouve des éloges et on se fait des amis. »

Le subjonctif est ici lié au choix de la deuxième personne du singulier *inuenias* « tu trouverais » et *pares* « tu te ferais ». L'emploi du subjonctif avec une deuxième personne du singulier est en effet une expression de l'impersonnel, c'est-à-dire dans le contexte de (15) d'une vérité générale qui vaut pour le monde effectif comme pour tous les mondes possibles. Aussi, en (15), l'hyperordonnée renvoie au comportement effectif d'un personnage dans le monde passé, et la proposition en *ita ut* subsume ce comportement sous un énoncé en fait générique qui renvoie au comportement le plus sûr pour se concilier la faveur des autres. L'énoncé (15) est à comparer à (12).

Comme Plaute, Térence fournit des exemples dans lesquels *ita ut* n'est pas suivi d'un verbe à l'indicatif :

- (16) [...] *sine auro : tum ornata ita uti quae ornantur sibi [...]*. (Térence, *Heautontimoroumenos*, 288)

« [Nous l'avons trouvée] sans [bijoux en] or : par ailleurs parée ainsi que celles qui se parent pour elles-mêmes [...]. »

Le terme en voie de grammaticalisation *ita ut* introduit une proposition relative qui comporte un pronom relatif *quae* « celles qui ». Il s'agit d'une relative libre qui fonctionne comme un groupe nominal. L'exemple (16) est donc syntaxiquement comparable à l'exemple (7). Mais du point de vue sémantico-référentiel il est tout à fait conforme à l'usage courant chez Térence : comme en (12) un procès présenté comme effectif est subsumé sous un usage générique.

- (17) *Mater ubi accepit, coepit studiose omnia / docere, educere, ita uti si esset filia.* (Térence, *Eunuchus*, 116-117)

« Dès que ma mère la reçut, elle se mit avec passion à tout lui apprendre, à l'élever ainsi que si c'était sa fille. »

Ici *ita ut* introduit une hypothétique en *si*, qui est au subjonctif imparfait renvoyant à l'irréel. Le repérage demeure interne : *ita ut* introduit un contenu présenté comme contrefactuel. La proposition en *ita ut* subsume l'éducation effective de la fille adoptive en question en la rattachant fictivement à une coutume, mais ne renvoie pas à une autre entité. Cette éducation est assimilée à l'éducation que reçoit génériquement de la part de sa mère une fille non adoptée. En ce sens l'exemple est encore une fois comparable à (12).

Les 3 exemples de Térence qui se distinguent des emplois les plus courants illustrent en fait des variantes sur un usage courant chez ce poète, celui de comparer un procès effectif à une pratique générique, plutôt qu'à une norme explicitement présentée comme telle. Néanmoins le passage à la généralité, l'opération de subsumption, comme la mise en relation avec une norme, suppose une intervention énonciative mettant en cause tout un univers de croyance, alors que l'hyperordonnée est marquée par un effacement énonciatif complet.

4. *Ita ut* chez Caton l'Ancien

Les 11 occurrences d'*ita ut* ou *ita uti* chez Caton l'Ancien illustrent un fonctionnement comparable dans l'ensemble, mais aussi des traits originaux par rapport au corpus contemporain de la comédie latine. Dans un corpus aussi restreint, l'ordre relatif de la proposition en *ita ut* et de l'hyperordonnée n'est pas pertinent.

Parmi les 11 exemples, 10 relèvent de la notion de comparaison. Caton utilise alors exclusivement la variante *ita uti*, alors que chez Plaute et Térence *ita ut* et *ita uti* sont en variation libre.

Une première série d'exemples peut être illustrée par (18)²³ :

- (18) *Brassicam edit ita uti (supra) scriptum est.* (Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 157, § 10)

« Qu'il mange du chou ainsi qu'il a été écrit ci-dessus. »

L'hyperordonnée est au subjonctif et renvoie à une injonction, qui a vocation à être actualisée dans le monde des attentes du locuteur toutes les fois qu'un personnage souffre d'une maladie, en l'occurrence un affaiblissement. La proposition en *ita uti* est suivie d'une formule figée, à tel point qu'elle est abrégée dans les manuscrits, qui fait référence à un énoncé antérieur dans le contexte du traité de Caton. Ce fonctionnement est tout à fait comparable à (2) ou (9) : un procès doit être actualisé non pas de la même manière qu'un autre procès, ce qui serait un repérage externe, mais par rapport au contenu d'un acte de parole antérieur.

Caton documente aussi des exemples dans lesquels l'hyperordonnée comporte une injonction relative à une entité, alors que la proposition en *ita uti* fait référence à un état de fait antérieur relatif à cette même entité, ainsi en (19) :

- (19) *Scalae ita uti datae erunt, ita reddito, nisi quae uetustate fractae erunt.* (Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 144, § 2)

« Les échelles, ainsi qu'elles auront été données, qu'il les rende ainsi, sauf toutes celles qui se seront brisées par usure. »

Il est question ici d'un marché que passe un entrepreneur avec le propriétaire d'une terre. « Rendre » est en latin un composé de « donner ». Il est fait référence à un état antérieur d'une entité pour prescrire un état futur de celle-ci, de manière générique, à l'issue de tout contrat du type envisagé par Caton. Encore une fois il s'agit d'un repérage interne dans lequel une même entité est envisagée à deux moments différents du temps, le second relevant d'une injonction explicite du locuteur, mais les deux moments se rapportant au transfert des échelles entre leur propriétaire et leur utilisateur.

De tels exemples sont largement semblables à (6) et à (14), sinon que dans la proposition en *ita uti* de (19) le verbe est au futur antérieur qui marque l'antériorité comme cadre dans lequel s'exerce l'injonction de l'hyperordonnée, laquelle est générique²⁴. La présence d'un deuxième *ita* dans l'hyperordonnée de

23. Exemples comparables à (18) : Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 118 ; chap. 151, § 4 (le texte est corrompu et *ita uti* est le résultat d'une correction) ; chap. 146, § 3. Au total 4 exemples.

24. Exemples comparables à (19) : Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 49, § 2 ; chap. 100 (dans cet exemple le verbe de la proposition en *ita uti* est au présent et non au futur antérieur, mais il s'agit également de marquer une antériorité par rapport à l'actualisation d'une injonction générique). Au total 3 exemples.

(19), toutefois, est un point important sur lequel nous revenons plus loin dans notre étude.

Dans 3 exemples, comme dans (7) chez Plaute – mais seuls 2 exemples de cet auteur fonctionnent ainsi – il y a bel et bien repérage par rapport à une autre entité, comparaison entre deux entités différentes²⁵ :

(20) *Vbi areae factae erunt, semen serito crebrum, ita uti linum seri solet.* (Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 151, § 3)

« Quand les planches auront été faites, sème la semence, dru, ainsi qu'on sème ordinairement le lin. »

Il s'agit ici de semer le cyprès. L'occurrence de l'opération de semer, relativement au cyprès, est rapprochée d'une autre occurrence de la même opération, relativement au lin.

L'hyperordonnée est une prescription générique, relative à toute semaille de cyprès, et la proposition en *ita uti* est elle aussi marquée comme renvoyant à un procès générique, toute semaille de lin. Le verbe *solet* « avoir coutume de » explicite cette genericité du procédé relatif aux semailles du lin. La symétrie entre les deux procès visés est rendue sensible aussi par l'emploi du même lexème verbal *serere* « semer » dans l'hyperordonnée et dans la proposition en *ita uti*. En d'autres termes, il s'agit d'indiquer l'identité de deux procès génériques relatifs à deux entités différentes.

La dissymétrie entre les deux propositions subsiste cependant, puisqu'une des propositions est une assertion relative au monde effectif d'une manière générale (*solet* « on a coutume »), et l'autre une injonction. L'assertion relative au monde effectif est dans le contexte de l'énoncé employée comme une norme, puisqu'elle sert de repère pour l'injonction qui est faite dans l'hyperordonnée.

Le dernier exemple d'*ita ut* chez Caton est le suivant, dans le sommaire de l'ouvrage :

(21) *CXXXIII Vt canes interdiu conclusos habeas, ita ut noctu acriores sint.* (Caton l'Ancien, *De Agricultura*, sommaire)

« 133 Qu'on tienne les chiens enfermés de jour, de façon qu'ils soient plus violents de nuit. »

Dans cette occurrence, comme l'exemple (8) chez Plaute, le mode subjonctif de *sint* ne renvoie pas à un discours indirect, mais doit être analysé comme consécutif, selon les termes de la tradition grammaticale. Contrairement à (8), les deux propositions renvoient à deux états de fait nettement distincts, dont l'un est la conséquence de l'autre au sens le plus fort : le procès auquel renvoie l'hyperordonnée a lieu « de jour », et la conséquence, séparée chronologiquement de la cause, a lieu « de nuit ». L'ensemble de l'énoncé a valeur générique et injonctive : il s'agit de décrire comment on doit tenir des chiens de garde.

Ce fonctionnement ne correspond pas aux autres exemples de notre corpus. Il est vrai que le traité *De Agricultura* semble avoir été publié de manière posthume à partir de matériaux non encore ordonnés de manière définitive (Goujard 1975 : XXXII-XXXIX). Il n'est donc pas certain que le sommaire soit de Caton lui-même. Ceci pourrait aussi expliquer le choix exceptionnel de la variante *ita ut*.

25. Exemples comparables à (20) : Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 77 (ici même lexème verbal *facere* « faire » dans les deux propositions) ; chap. 82 = (28) (dans cet exemple le verbe de la proposition en *ita uti* manque, *ita uti* est seulement suivi d'un groupe nominal, et il faut restituer par ellipse le même lexème *facere* « faire » que dans l'hyperordonnée). Au total 3 exemples dans lesquels le repérage externe par *ita ut* est rapporté à une injonction dans l'hyperordonnée.

5. *Ita ut* dans les inscriptions

Les exemples d'*ita ut* et sa variante *ita uti* dans les œuvres littéraires de Plaute, de Térence et de Caton concordent dans l'ensemble sur plusieurs points importants. Dans la très grande majorité des cas, *ita ut* est suivi de l'indicatif et relève de la comparaison. Plus précisément, ce qui est comparé, le plus souvent, ce ne sont pas deux entités distinctes, mais une entité et le point de vue d'un énonciateur sur celle-ci, c'est-à-dire le contenu d'une parole, d'une injonction, d'une norme, d'une vérité générale subsumant l'énoncé dans lequel l'entité joue un rôle. Toutefois il peut arriver que deux états distincts de l'entité considérée, l'un antérieur à l'autre, soient comparés, sans intervention explicite d'un point de vue. Ici non plus il n'y a pas repérage externe par rapport à une autre entité.

Dans une petite minorité d'exemples, ce qui est mis en relation de comparaison n'est pas une entité et un centre attracteur qui lui est interne, mais deux entités différentes.

Les exemples du corpus épigraphique illustrent des fonctionnements largement comparables²⁶. Pour des raisons liées au genre de texte, la grande majorité des hyperordonnées effectuent un acte de langage injonctif.

Il existe d'abord 7 exemples de la même formule que (18)²⁷ :

(22) [...] *quod eius agri non abalienatum erit ita uti supra scriptum est.* (CIL I² 585, ligne 16 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 16)

« [...] ce qui de ce territoire n'aura pas été aliéné ainsi qu'il a été écrit ci-dessus. »

Comme en (18), en (22) cette formule figée est abrégée. La même dissymétrie sépare l'hyperordonnée, qui renvoie à un état de fait tel qu'il est prévu par la loi, de la proposition en *ita uti* – variante graphique pour *ita uti* – qui renvoie à un contenu de parole écrit plus haut dans le texte épigraphique. Celui-ci a par ailleurs valeur de norme et les exemples du type de (22) peuvent pour cette raison être rattachés au type courant attesté par (23) et (24).

Comme l'illustrent en effet (23) et (24), il existe 14 exemples dans lesquels la proposition en *ita ut* renvoie à une norme explicitement présentée comme telle soit par le lexique soit par le mode du verbe, alors que l'hyperordonnée est une injonction qui fait référence à un état de fait à actualiser. Le grammème *ita ut* n'introduit pas nécessairement un verbe à l'indicatif, mais éventuellement un groupe nominal, comme c'est le cas dans un petit nombre d'exemples du corpus littéraire. C'est le cas de la relative libre de l'exemple (24), alors qu'en (23) apparaît un verbe à l'indicatif :

(23) [...] *co(n)s(ulis) pr(aetoris) cens(or)is, queiquom[que] erit, de ea re iu[ris] dictio iudici iudicis recuperatorum datio esto i(ta) u(itei) e(i) e r(e) p(ublica) f(ide)que s(ua) u(idebitur) [etsse] [...].* (CIL I² 585, ligne 35 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 35)

26. Pour une étude sommaire de ce corpus, et aussi d'autres corpus épigraphiques que nous ne prenons pas en compte dans la présente recherche, v. Dupraz (2014).

27. Exemples de la formule *ita uti scriptum est* outre (22) : CIL I² 581, ligne 29 ; CIL I² 583, ligne 16 = Crawford (éd.) 1996 : n° 1, ligne 16 (ici selon Crawford (éd.) 1996 : 100 la forme gravée *ita* doit être complétée en *ita < uti supra scriptum est >*, le scribe ayant oublié de graver la fin de la formule) ; CIL I² 585, ligne 23 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 23 ; CIL I² 585, ligne 29 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 29 ; CIL I² 585, ligne 29 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 29 ; CIL I² 585, ligne 66 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 66. Au total 7 exemples.

« [...] qu'appartienne au consul, au préteur, au censeur, quel qu'il soit, la juridiction, le don d'un jugement, d'un juge, de recuperatores, sur ce sujet, ainsi qu'il lui semblera être conforme à l'intérêt de l'État et à sa propre bonne foi [...]. »

Cet exemple contient une formule figée, caractéristique de la variété juridique officielle du latin républicain. La formule est abrégée. Elle renvoie à une norme morale à laquelle doit se plier un magistrat auquel la loi confie une affaire.

- (24) *Quos pontifices quosque augures C(aius) Caesar, quiue / iussu eius colon(ia) deduxerit, fecerit ex colon(ia) Ge/net(iua), ei pon<t>ifices eique augures c(oniae) G(enetiuae) I(uliae) sunt, eiq(ue) / pon<t>ifices auguresque in pontificum augu/rum conlegio in ea colon(ia) sunt, ita uti qui optima lege optumo iure in quaque colon(ia) pontifices) augures sunt erunt. (CIL I² 594, table I, colonne 4, lignes 31 à 37 = Crawford (éd.) 1996 : n° 25, table a, colonne II, lignes 31 à 37)*

« Les pontifes et les augures que Gaius César ou celui qui sur l'ordre de celui-ci aura fondé la colonie aura faits dans la colonie Genetiva, qu'ils soient pontifes et qu'ils soient augures de la colonie Genetiva, et que ces pontifes et augures soient dans le collège des pontifes et augures de cette colonie, ainsi que ceux qui en vertu du meilleur statut et du meilleur droit dans chaque colonie sont et seront pontifes et augures. »

Cette prescription met en relation le statut des pontifes et augures dans la nouvelle colonie Genetiva avec le meilleur statut possible, dans tous les mondes possibles présents et futurs, pour un pontife et augure de colonie. Il s'agit donc non pas de rapprocher deux entités, mais une entité et une norme²⁸.

Le corpus épigraphique présente aussi 2 exemples dans lesquels la proposition en *ita ut* renvoie à un état antérieur de l'entité dont il est question dans l'hyperordonnée. Cette dernière est une assertion dans le cas de (25), comparable à (5) et (13), et une injonction dans le cas de (26), comparable à (6), (14) et (19) :

- (25) *Et, postquam uostra uerba senatus audiuit, / tanto magis animum nostrum indouimus, itautei ante / arbitrabamur, de eieis rebus af uobeis peccatum non esse. (CIL I² 586, lignes 9 à 11)*

« Et, après que le sénat a entendu vos paroles, nous sommes d'autant plus convaincus, ainsi qu'auparavant nous le pensions, que sur ce point aucune faute n'a été commise par vous. »

28. Exemples dans lesquels la proposition en *ita ut* renvoie à une norme, y compris la volonté d'une autorité officielle, outre (23) et (24) : CIL I² 585, ligne 27 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 27 (*ita ut* introduit une relative libre) ; CIL I² 586, ligne 4 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif) ; CIL I² 588, ligne 11 (*ita ut* introduit un subjonctif de discours indirect) ; CIL I² 590, ligne 12 = Crawford (éd.) 1996 : n° 15, colonne I, ligne 12 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif) ; CIL I² 590, ligne 20 = Crawford (éd.) 1996 : n° 15, colonne I, ligne 20 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif) ; CIL I² 593, lignes 4 à 6 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, lignes 4 à 6 = (30) (*ita ut* introduit un subjonctif indiquant l'irréel) ; CIL I² 593, ligne 8 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, ligne 8 (*ita ut* introduit un subjonctif indiquant l'irréel) ; CIL I² 593, ligne 11 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, ligne 11 (*ita ut* introduit un subjonctif indiquant l'irréel) ; CIL I² 593, ligne 52 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, ligne 52 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif) ; CIL I² 593, ligne 75 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, ligne 75 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif) ; CIL I² 594, table I, colonne 5, ligne 15 = Crawford (éd.) 1996 : n° 25, table a, colonne III, ligne 15 (*ita ut* introduit une relative libre) ; CIL I² 594, table I, colonne 5, lignes 23 à 25 = Crawford (éd.) 1996 : n° 25, table a, colonne III, lignes 23 à 25 = (29) (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif). Au total 14 exemples.

Ici les magistrats auteurs de la lettre aux Tiburtins comparent leur conviction présente à leur conviction passée. Il y a variation lexicale entre l'hyperordonnée, qui n'est pas une injonction mais une assertion, et la proposition en *ita ut*, mais le repérage se fait par rapport à un centre attracteur qui est un aspect passé de la même entité que dans l'hyperordonnée, à savoir la pensée des auteurs.

- (26) [...] e]Ja omnia Ther[mese]s Maiore]s Pisidae habean]t possideant iisque [omnibus] iei utantur fr]uantur ita utei ant[e] bellum Mitridatis, quod p]reimum fuit, habueru]nt possederunt usei fruct]ei^{uacat}ue sunt. (CIL I² 589, colonne I, lignes 22 à 26 = Crawford (éd.) 1996 : n° 19, table I, colonne I, lignes 22 à 26)
- « [...] tout cela, que les Thermenses Maiore]s Pisidiens l'aient, l'occupent, que de tout cela ils aient l'usage, la jouissance, ainsi qu'avant la guerre de Mithridate, celle qui fut la première, ils ont eu, occupé, utilisé, ou joui. »

Cet exemple reprend les mêmes lexèmes et les applique aux mêmes entités. Dans l'hyperordonnée, une injonction est faite. Dans la proposition en *ita ut*, le repère interne par rapport auquel l'injonction doit être appliquée est un état antérieur de la même entité.

Le corpus épigraphique contient enfin 4 exemples comparables à (20). Ici le repérage n'est pas interne. Le procès auquel fait référence l'hyperordonnée est assimilé à un procès qui concerne une autre entité. Toutefois ces 4 exemples ne peuvent pas être entièrement séparés de ceux dans lesquels la proposition en *ita ut* contient un matériel lexical ou un mode verbal qui indiquent une norme.

- (27) *Quamque in quisque decuriam ita praeco lectus erit, is in ea decuria praeco esto itautei ceterei eius decuriae / praecones erunt. (CIL I² 587, colonne I, lignes 36 à 38 = Crawford (éd.) 1996 : n° 14, table 8, colonne I, lignes 36 à 38)*
- « Et la décurie dans laquelle chacun aura ainsi été choisi comme appariteur, que dans cette décurie il soit appariteur ainsi que seront tous les autres appariteurs de cette décurie. »

L'emploi de *ceterei* « tous les autres » est attesté dans la proposition en *ita ut* des 4 exemples de ce type²⁹. Il ne s'agit en effet pas tant de comparer deux entités distinctes, l'une servant de repère externe dans la comparaison, que d'indiquer qu'un cas particulier doit être subsumé sous une règle générale. Si *ceterei* distingue au sein de l'ensemble des appariteurs ceux qui font l'objet de la mesure des autres, il indique aussi que l'ensemble des « autres » contient la totalité des appariteurs moins le cas présenté comme spécifique des appariteurs concernés par la mesure : il s'agit bien de deux sous-ensembles complémentaires de la totalité des appariteurs, mais le sous-ensemble des *ceterei* est traité comme le cas général, par rapport à celui des appariteurs concernés spécifiquement par la mesure légale. La différence est donc tenue entre *ceterei* « tous les autres » qui suppose une division en deux fort dissymétrique de l'ensemble concerné, et des expressions indiquant explicitement une quantification universelle comme celles qui sont présentes en (12). Ici aussi, la proposition en *ita ut* renvoie à une norme sous laquelle l'hyperordonnée enjoint de subsumer un cas particulier.

Le corpus des inscriptions prescriptives républicaines de l'État romain confirme donc les conclusions permises par l'étude du corpus littéraire que nous

29. Exemples de proposition en *ita ut* contenant le terme grammatical *ceterei*, outre (27) : CIL I² 584, ligne 29 (*ita ut* introduit un groupe nominal) ; CIL I² 584, ligne 33 (*ita ut* introduit un groupe nominal) ; CIL I² 585, ligne 8 = Crawford (éd.) 1996 : n° 2, ligne 8 (*ita ut* introduit un verbe à l'indicatif). Au total 4 exemples.

avons choisi. Dans les trois genres de textes étudiés, comédie, prose technique, prose juridique officielle, *ita ut* est bien attesté, dans des exemples où il existe une dissymétrie énonciative entre l'hyperordonnée et la proposition qu'*ita ut* introduit. La proposition en *ita ut*, le plus souvent, contient un verbe à l'indicatif, et son contenu fait référence à une parole, à une volonté, à une norme, ou à ce qui est une vérité générale aux yeux d'un énonciateur, donc au total à une intervention explicite d'un énonciateur. L'hyperordonnée, le plus souvent, fait référence à un état de fait relatif à une entité, soit que celui-ci soit déjà effectif au moment de l'énonciation, soit que l'hyperordonnée soit une injonction d'actualiser cet état de fait. Le repérage dans lequel consiste la comparaison en *ita ut* ne se fait pas par rapport à une deuxième entité. Dans les rares exemples où c'est le cas, cette dernière est souvent traitée comme une norme.

6. Indices de grammaticalisation

Selon nous *ita ut* est en voie de grammaticalisation en latin préclassique. Le corpus que nous avons choisi, qui illustre des genres de textes aussi divers que possible, montre des usages si homogènes qu'il est probable que cette grammaticalisation ait été en cours dans toutes les variétés de la langue.

Himmelmann (1997 : 19-33) définit un processus de grammaticalisation comme lié à la corrélation de quatre phénomènes :

- deux sur le plan des éléments du grammème en formation :
 - (1) érosion et coalescence (du point de vue de la forme) ;
 - (2) élargissement des collocations possibles en relation avec un changement, souvent théorisé comme un appauvrissement, du sémantisme des éléments grammaticalisés (du point de vue sémantique et pragmatique)
- deux sur le plan des constructions dans lesquelles rentre le grammème en formation :
 - (3) structuration plus précise des syntagmes dans lesquels s'emploie le grammème en formation (du point de vue de la syntaxe) ;
 - (4) élargissement des contextes d'emploi (du point de vue sémantique et pragmatique).

Dans le cas d'*ita ut*, un fait certain est la constitution d'un élément où les deux composants *ita* « ainsi » et *ut* « que » perdent la variabilité positionnelle qui est par ailleurs encore la leur dans leurs autres emplois. Les emplois du nouvel élément sont largement unitaires du point de vue sémantique et pragmatique. En outre, d'autres critères indiquent qu'*ita ut* n'est plus perçu comme une corrélation constituée d'un élément *ita* dans l'hyperordonnée et d'un élément *ut* dans la proposition de comparaison. Il s'agit tout d'abord de la possibilité pour *ita ut* d'entrer dans une néo-corrélation, c'est-à-dire qu'il peut se trouver dans l'hyperordonnée un terme grammatical qui entre en corrélation avec *ita ut* de la même manière qu'étymologiquement *ita* est en corrélation avec *ut*. Or cette néo-corrélation est attestée dans deux des corpus que nous avons pris en compte, puisqu'elle est documentée non seulement chez Caton, mais aussi dans le corpus épigraphique, comme le montrent (19), (28) et (29) :

(28) *Spaeritam sic facito itauti spiram, nisi sic fingito* : [...]. (Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 82)

« La *spaerita* [pâtisserie], fais-la de cette manière, ainsi que la *spira* [autre

pâtisserie]. sauf que pétris de cette manière : [description de la manière de pétrir la *spaerita*]. »

(29) *Iluir praefectusque comitia pontificum augurumque, quos h(ac) l(ege) <f>a<c>ere oportebit, ita habeto, prodi<c>ito, itauti Iluir(um) creare facere sufficere h(ac) l(ege) oportebit.* (CIL I² 594, table I, colonne 5, lignes 23 à 25 = Crawford (éd.) 1996 : n° 25, table a, colonne III, lignes 23 à 25)

« Les duumvirs ou le préfet, les comices des pontifes et des augures qu'il sera nécessaire de faire en vertu de la présente loi, qu'il les tienne, qu'il les annonce ainsi, ainsi qu'il sera nécessaire de nommer, faire ou remplacer un duumvir en vertu de la présente loi. »

La traduction littérale que nous fournissons respecte la corrélation étymologique. Mais la néo-corrélation *sic... ita ut...*³⁰ ou *ita... ita ut...* est un signe que dans *ita ut* l'élément *ita* n'est synchroniquement plus interprété comme un adverbe corrélatif d'*ut*. Il y a appauvrissement sémantique dans un sens très précis : *ita* perd sa nature d'adverbe. Simultanément il y a élargissement des collocations, dans la mesure où *ita ut* peut désormais soit fonctionner seul, c'est-à-dire comme un subordonnant et non plus comme une paire en corrélation, soit entrer dans une néo-corrélation avec un *ita* ou *sic* indépendant.

Chez Caton, il se trouve 5 exemples de néo-corrélation avec *ita ut*³¹. La construction n'est donc pas isolée. Elle est moins bien attestée dans notre corpus épigraphique, où il s'en trouve seulement 2 occurrences³². Néanmoins, outre (29), le second exemple, (30), nous semble particulièrement significatif :

(30) *Quem h(ac) l(ege) ad co(n)sulem profiteri oportebit, seive is pup(illus) seive ea pu(pilla) erit, tum quei eius pup(illi) pu(pillae)ue tutor erit, item eademque omnia in iisdem diebus ad co(n)sulem profite(m) ita ut ei e<t> quae quibusque di<e>bus eum eamue, sei pup(illus) pu(pilla)ue non es<t> h(ac) l(ege) profiteri oporteret.* (CIL I² 593, lignes 4 à 6 = Crawford (éd.) 1996 : n° 24, lignes 4 à 6)

« Celui pour qui en vertu de la présente loi il sera nécessaire de faire une déclaration devant le consul, s'il est pupille ou si elle est pupille, alors celui qui sera le tuteur de ce ou cette pupille, de la même façon et toutes les mêmes choses aux mêmes jours, qu'il les déclare devant le consul, ainsi que et lesquelles choses et aux jours auxquels il serait nécessaire que celui-ci ou celle-ci, si [il ou elle] n'était pas un ou une pupille, fasse la déclaration en vertu de la présente loi. »

Il y a ici trois paires corrélatives. La première est *item... ita ut ei...* « de la même façon... ainsi que... », *item* étant un adverbe dérivé d'*ita* et comportant un sème d'identité³³. La seconde, coordonnée à la première par *-que* dans l'hyperordonnée et par *e<t>* dans la proposition subordonnée, met en relation les

30. L'exemple (28) présente aussi l'intérêt que le grammème *nisi*, en général considéré comme subordonnant, est suivi d'un verbe conjugué à l'impératif futur.

31. La présence dans l'hyperordonnée d'un grammème corrélatif libre comparable à *ita* dans le fonctionnement non grammaticalisé de celui-ci est attestée dans 5 exemples : outre (19) et (28), Caton l'Ancien, *De Agricultura*, chap. 77 (corrélation *ita uti... eadem omnia...* « ainsi que... toutes les mêmes choses... » dans laquelle le terme corrélatif est le pronom-adjectif marquant l'identité *eadem* dans le cadre d'une corrélation asymétrique) ; chap. 118 (corrélation *item... ita uti...* « de la même façon... ainsi que... ») ; chap. 146, § 3 (corrélation *ita uti... item...* « ainsi que... de la même façon... »).

32. *I.* aussi Dupraz (2014 : 268-269).

33. Sur *item*, v. en dernier lieu Dupraz (2011).

accusatifs *eadem... omnia...* « toutes les mêmes choses » et *quae...* « lesquelles choses ». La troisième, coordonnée à la seconde par *-que* dans la subordonnée uniquement, porte sur la catégorie du temps, *in iisdem diebus... quibus... di<e>bus...* « aux mêmes jours... auxquels jours... ». Cette présence de paires corrélatives coordonnées confirme qu'*ita ut* est traité en bloc comme un subordonnant, de la même manière que les relatifs *quae* et *quibus... diebus*.

Le grammème en voie de formation *ita ut* semble restreint à des emplois comparatifs. Il n'est pas sûr que les quelques exemples consécutifs de notre corpus, chez Plaute et chez Caton, doivent être analysés comme relevant d'une tendance à la grammaticalisation, du moins à cette date de l'histoire du latin. Il semble plus économique de les considérer comme des cas de corrélation consécutive dans lesquels la position d'*ita* immédiatement devant *ut* ne relève pas d'une perte de la variabilité positionnelle, mais au contraire rentre dans le cadre de celle-ci.

Parmi les emplois comparatifs, les exemples d'*ita ut*, considéré comme un bloc, présentent un sémantisme très précis, qui s'explique par celui d'*ita* lui-même : il y a repérage interne et non mise en relation de deux entités distinctes, et souvent un état de fait est comparé au contenu d'un acte de langage d'un énonciateur, parole, injonction, ou citation d'une norme ou vérité générale. Sur ce point il ne semble pas qu'*ita ut* soit caractérisé par un élargissement des contextes d'emploi par rapport à *ita... ut*. Autant *ita* perd sa nature d'adverbe, autant par ailleurs son sémantisme semble transféré à *ita ut* sans perte.

De même, syntaxiquement, *ita ut* et la proposition qu'il introduit ne semblent pas présenter de spécificités par rapport à *ut* comparatif, lequel peut lui aussi éventuellement être suivi d'un groupe nominal ou d'une hypothétique au lieu d'un verbe conjugué à l'indicatif.

Aussi la grammaticalisation en cours pour *ita ut* ne met pas en œuvre toutes les composantes possibles pour un tel processus. Mais les quatre composantes d'une grammaticalisation ne sont pas nécessairement toutes les quatre attestées pour chaque processus de grammaticalisation (Himmelman 1997 : 33). Plus précisément, dans le cas d'*ita ut*, la grammaticalisation se fait sur le plan des éléments qui la subissent, en l'occurrence *ita*, mais pas sur celui des constructions dans lesquelles ils entrent, sinon du fait de la perte du statut d'adverbe que subit *ita*.

Deux derniers points nous semblent devoir être analysés dans le cadre de l'étude d'*ita ut*. Le premier est l'aspect phonétique de la grammaticalisation : l'ordre des termes figés correspond à un cas d'élision de l'[a] final d'*ita* devant *ut* en vertu des règles générales de la phonétique latine. Il est donc très probable que la corrélation correspond à une prononciation [itut] tout à fait comparable aux grammèmes bien analysés par la tradition grammaticale que sont *sicut* et *uelut*³⁴.

En effet, et c'est le second point, *ita ut* n'est nullement isolé comme universion d'une ancienne corrélation comparative dont le second élément est *ut*. Dans le cas de *sicut* et sa variante *sicuti*, l'ancienne corrélation comporte l'adverbe de manière *sic* « de cette manière ». Dans celui de *uelut* et sa variante *ueluti*, le premier élément est l'adverbe et coordonnant *uel* « même, ou bien ». La

34. Pour une analyse de *sicut* et *uelut* en latin classique comme termes pleinement grammaticalisés, v. par exemple Burkard & Schauer 2012⁵ : 232-234, 241, 358-359, 725, 834-837.

tendance à la grammaticalisation d'*ita ut* telle qu'elle nous semble attestée en latin préclassique correspond à un processus plus général qui englobe aussi d'autres paires corrélatives comparatives.

Ita ut partage avec *sicut* et le simple *ut* des emplois formulaires parmi ceux que nous avons analysés. Ces observations peuvent être illustrées par les exemples suivants, comparables respectivement à (3) et (10), à (12), à (2), (9), (18) et (22) :

- (31) *Vtere ut uis.* (Plaute. *Persa*. 328)
« Dispose [de moi] comme tu [le] veux. »
- (32) [...] *sed ut fit, postquam hunc alienum ab sese uidet, maligna et multo magis procax facta illicost.* (Térence. *Heccyra*. 158-159)
« Mais comme il arrive, après qu'elle voit qu'il s'est éloigné d'elle, elle est devenue malveillante et bien plus insolente, aussitôt. »
- (33) *Sicut dixi[t] faciam.* (Plaute. *Trinummus*. 685)
« Comme j'ai dit, je ferai. »

Il est possible de retrouver la même formule aussi bien avec *ita ut* qu'avec *ut* seul et avec *sicut*. Il ne paraît pas exister de spécificité sémantique d'*ita ut* par rapport à *sicut* et *ut* dans les contextes que nous avons étudiés, qui sont ceux où *ita ut* peut s'employer. Ceci n'exclut nullement – mais ce doit être l'objet d'une étude future – qu'*ut* seul et *sicut* présentent par ailleurs des emplois différents, dans lesquels *ita ut* est impossible. Le fait que *sicut* contient l'adverbe *sic* « de cette manière », dont le fonctionnement, nous l'avons rappelé, est différent de celui d'*ita* malgré un sémantisme globalement comparable, rend probable l'existence de semblables différences.

Conclusion

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenu concernent le latin préclassique. L'étude n'est cependant pas achevée. Deux directions se dégagent pour des recherches futures. La première concerne la diachronie : le grammème *ita ut*, dont la grammaticalisation semble entamée en latin préclassique, a-t-il persisté, toujours sans être reconnu par la tradition grammaticale, dans les périodes suivantes ? La seconde problématique concerne la grammaticalisation d'*ita ut* comparée à celle de ses concurrents *sicut* et *uelut* : est-il possible de déterminer une différence entre les emplois d'*ita ut* et ceux de *sicut* et *uelut*, qui puisse éventuellement expliquer le destin différent d'*ita ut*, si celui-ci ne persiste pas dans les stades classique et postclassique de la langue ?

L'enquête limitée que nous avons menée montre en tout cas qu'*ita ut*, comme marqueur comparatif, a des emplois précis en latin des III^e et II^e siècles avant notre ère. Il relève de l'identification sans altérité. Le signifié d'*ita* semble donc transféré au grammème univérbe, malgré la perte de la nature d'adverbe qu'a originellement *ita*. Une entité est impliquée dans un procès auquel renvoie l'hyperordonnée. Le marqueur *ita ut* indique le plus souvent que ce procès et cette entité sont conformes au point de vue d'un énonciateur. La parole, ou la volonté de ce dernier, ou la norme invoquée par lui, ou même une vérité générale sous laquelle il subsume le procès hyperordonné, font l'objet de la proposition en *ita ut*. Il est au contraire très rare qu'*ita ut* mette en relation deux entités distinctes, et il n'est pas du tout attesté, par exemple, qu'*ita ut* introduise un exemple ou serve de transition lâche vers une narration, comme peuvent le faire les marqueurs comparatifs en général.

Références bibliographiques

- Corpus inscriptionum Latinarum*, I², 1893-1986, Berlin und New York, Walter de Gruyter (CIL).
- BURKARD Thorsten und SCHAUER Markus, 2012⁵, *Lehrbuch der lateinischen Syntax und Semantik*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- CRAWFORD Michael (ed.), 1996, *Roman Statutes*, London, Institute of classical studies - School of advanced studies - University of London.
- DE VAAN Michiel, 2008, *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Boston and Leiden, Brill.
- DUPRAZ Emmanuel, 2011, « U. *surur*, lat. *item* : adverbe de manière, connecteur discursif », dans G. van Heems (éd.), *La Variation linguistique dans les langues de l'Italie préromaine - Actes du IV^e séminaire sur les langues de l'Italie préromaine organisé à l'Université Lumière-Lyon 2 et la Maison de l'Orient et de la Méditerranée - 12 mars 2009*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, p. 131-154.
- DUPRAZ Emmanuel, 2012, *Sabellian Demonstratives - Forms and Functions*, Boston and Leiden, Brill.
- DUPRAZ Emmanuel, 2014, « Sic et ita dans deux genres de textes du latin épigraphique », *Historische Sprachforschung*, n° 127, p. 262-293.
- GOUJARD Raoul, 1975, édition et traduction du *De Agricultura* de Caton l'Ancien, Paris, Les Belles Lettres.
- HIMMELMANN Nikolaus, 1997, *Deiktikon, Artikel, Nominalphrase - zur Emergenz syntaktischer Struktur*, Tübingen, Niemeyer.
- LAVENCY Marius, 2001-2003, « À propos de la syntaxe des constructions en ita ut du latin classique », dans *Studii clasice*, n° 37-39, p. 217-224.
- LAVENCY Marius, 2006, « Ita... ut / ut non + subjonctif », *Latomus*, n° 65-3, p. 581-589.
- MARTIN Robert, 1992², *Pour une logique du sens*, Paris, Puf.
- MELLET Sylvie, 1998, « Ita... ut, sic... ut : polysémie et synonymie ? », dans B. García-Hernández, R. López Gregoris, E. Nieto Ballester y M. E. Torrego (eds.), *Estudios de lingüística latina - Actas del IX Coloquio internacional de lingüística latina*, Madrid, Ediciones Clásicas, tomo 1, p. 529-540.
- MELLET Sylvie, 2007, « 'Quam' et 'ut' : deux connecteurs intégratifs de comparaison en latin », dans M. Charolles, N. Fournier, C. Fuchs et F. Lefevre (éds), *Parcours de la phrase - Mélanges offerts à Pierre Le Goffic*, Paris, Ophrys, p. 47-62.
- PANCHÓN CABAÑEROS Federico, 1998, "Sobre el valor de ita y sic en Plauto y Terencio", en A. Alvar Ezquerro y J. García Fernández (eds.), *IX Congreso español de estudios clásicos - Madrid, 27 al 30 de septiembre de 1995, 3, Lingüística Latina*, Madrid, Ediciones Clásicas et Sociedad Española de Estudios Clásicos, p. 205-209.